

RÉPRESSION SYNDICALE DANS LA PÉNITENTAIRE : ON TOUCHE LE FOND !

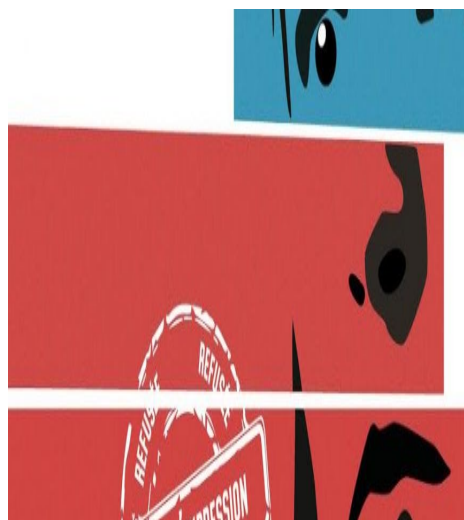
Faute d'arguments, l' A.P retrouve ses vieux démons et n'hésite pas à poursuivre un agent de manière scandaleuse et éhontée! Ainsi on voudrait nous faire croire que la liberté d'expression, et a fortiori *l'expression syndicale*, ne peut plus exister au Ministère de la Justice? Mais de quoi parle t'on exactement? Quelle faute aurait commise cet agent? Un article dans la Presse, à titre syndical, est ce là le fond du problème?

Ne serait ce pas plutôt parce qu'**une profession s'interroge**, au travers de son organisation syndicale majoritaire, sur le risque de détournement de missions de service public des personnels d'insertion et de probation à des fins de renseignement dans le cadre des politiques de lutte contre le terrorisme et la radicalisation ? Et ce, dans un contexte de large mobilisation pour défendre les missions et les valeurs d'un métier déjà bien malmené. **En tant qu'artisans de la (ré)insertion, notre vision se situe du côté du vivre-ensemble plutôt que d'alimenter les peurs collectives par des solutions outrageusement simplistes et stigmatisantes.**

Vous ne faites pas illusion, et **comptez sur nous, professionnels et militants, pour dénoncer cette attaque inique contre Mylène et apporter nos commentaires vigilants et éclairés.**

**NOUS EXIGEONS LE RETRAIT SIMPLE ET IMMÉDIAT
DES POURSUITES DISCIPLINAIRES À L'ENCONTRE DE NOTRE CAMARADE**

Le 7/12 AG dans les SPIP 54 et 55 / Table ronde à la Bourse du Travail, Paris



- Parce que la liberté d'expression est un droit constitutionnel, inhérent à la démocratie
- Parce que la liberté d'opinion des fonctionnaires est un des fondements du statut général, que les fonctionnaires ne sont pas de zélés serviteurs, exempts de tout droit à la critique et à la parole,
- Parce qu'ils sont légitimes à questionner la mise en œuvre de politiques publiques, dont ils sont les acteurs,
- Parce que ces interrogations relèvent de débats d'intérêt général,
- Parce que les libertés syndicales ne sont pas négociables et sont des garanties essentielles dans un État de droit,

RASSEMBLEMENT LE 13/12, Site Millénaire

MOBILISES, DETERMINES, ON NE LACHE RIEN !